



Assemblée générale

Distr. générale
18 juin 2012
Français
Original : anglais/chinois/espagnol/
français/russe

Soixante-sixième session
Point 98 g) de l'ordre du jour
Désarmement général et complet : transparence
dans le domaine des armements

Registre des armes classiques

Rapport du Secrétaire général

Additif*

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Informations communiquées par les gouvernements	2
A. Tableau synoptique des réponses des gouvernements	2
B. Réponses reçues des gouvernements concernant les transferts d'armes classiques	3
III. Informations communiquées par les gouvernements au sujet des dotations militaires et des achats liés à la production nationale	21
IV. Informations communiquées par les gouvernements sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre	31
Annexe	
Vues reçues de gouvernements	51

* Ces informations ont été reçues après la présentation du rapport principal.



II. Informations communiquées par les gouvernements

A. Tableau synoptique des réponses des gouvernements

État	Date de réception du rapport	Informations sur les exportations	Informations sur les importations	Informations générales		
				Dotations militaires	Achats liés à la production nationale	Transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre
1. Albanie	6 septembre 2011	Néant	Néant			Oui
2. Antigua-et-Barbuda	16 novembre 2011	Néant	Néant			Néant
3. Arménie	12 septembre 2011	Néant	Oui			Oui
4. Belgique	10 novembre 2011	Oui	Oui			
5. Chine	21 juillet 2011	Oui	Oui			
6. Colombie	9 septembre 2011	Oui	Oui	Oui		
7. Danemark	25 juillet 2011	Oui	Oui	Oui	Néant	Oui
8. Équateur	11 août 2011		Oui			
9. France	28 septembre 2011	Oui	Néant	Oui	Oui	Oui
10. Islande	21 juillet 2011	Néant	Néant			Oui
11. Israël	31 octobre 2011	Oui	Néant			
12. Italie	8 août 2011	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
13. Madagascar	12 janvier 2012	Néant	Néant			Néant
14. Monténégro	25 juillet 2011	Oui	Néant	Oui		Oui
15. Pologne ^a	26 juillet 2011	Oui	Oui			Oui
16. République de Moldova	21 novembre 2011	Néant	Néant			
17. Singapour	2 août 2011	Oui	Oui			
18. Slovénie	31 octobre 2011	Néant	Oui			
19. Afrique du Sud	24 octobre 2011	Oui	Oui			
20. Espagne	18 juillet 2011	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
21. Suède	25 mai 2012	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
22. Tadjikistan	18 août 2011	Néant	Néant			
23. Thaïlande	1 ^{er} novembre 2011	Néant	Oui			

^a La Pologne a fourni au début de l'année en cours des informations sur ses dotations militaires et sur les achats liés à la production nationale, lesquelles figurent dans le rapport principal (A/66/127).

B. Réponses reçues des gouvernements concernant les transferts d'armes classiques

Arménie

Pays déclarant : Arménie

Original : anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 12 septembre 2011

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
IV. Avions de combat	Ukraine	2			L-39 Avion d'entraînement de base	

Belgique

Pays déclarant : Belgique

Original : français

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 10 novembre 2011

Exportations

A		B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)		État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I.	Chars de bataille	France	16			Char AML 90/Eland	
II.	Véhicules blindés de combat	Jordanie	2	États-Unis		M113 RECOV	
			2	États-Unis		M113 MAIN	
			2	États-Unis		M113 CRANE	
		Liban	6	États-Unis		YPR 765 (25 mm)	
VII.	Missiles et lanceurs de missiles	b) Estonie	25	France		Mistral	

Importations

A		B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)		État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II.	Véhicules blindés de combat	Suisse	20			Piranha III	
			5			Piranha III DF90	
			12			Piranha III DF30	
VII.	Missiles et lanceurs de missiles	a) Pays-Bas	2	États-Unis		Harpoon	

Note : La Belgique utilise le départ du matériel du territoire de l'exportateur et l'arrivée du matériel dans le territoire de l'importateur comme critères de notification de ses transferts d'armes.

Chine

Pays déclarant : Chine

Original : chinois, anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 21 juillet 2011

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Maroc	54				
II. Véhicules blindés de combat	Maroc Ghana Argentine	4 10 4				
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Thaïlande Mauritanie Maroc	80 12 12				
IV. Avions de combat	Pakistan Venezuela	10 12				
VI. Navires de guerre	Pakistan	1				

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
V. Hélicoptères d'attaque	Fédération de Russie	7			Dont 4 hélicoptères dotés d'un système aéroporté de détection lointaine	

Note : Le départ du matériel du territoire du pays exportateur et l'arrivée du matériel sur le territoire du pays importateur sont les critères qu'applique la Chine pour l'enregistrement de ses transferts d'armes.

Colombie

Pays déclarant : Colombie

Original : espagnol

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 9 septembre 2011

Importations

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Allemagne	1	Allemagne	s.o.	Patrouilleur CPV	Patrouilleur maritime destiné au commandement de la garde côtière de la marine colombienne

Danemark

Pays déclarant : Danemark

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 25 juillet 2011

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Allemagne	99	Allemagne	Flensburger Fahrzeugbau Gesellschaft, mbH Flensburg (Allemagne)	Leopard 1A5	Cédés à une entreprise privée pour être transformés pour un usage non militaire
IV. Avions de combat	États-Unis	1			CF-104G, immatriculé R-846	Mis hors service (objet de musée)

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Allemagne	8	Allemagne	Agence de stockage et de distribution du Ministère de la défense	Leopard 2A5	Démantèlement et récupération des pièces
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Israël	20			Mortier K5B1 120 mm (TMT M/10 en danois)	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) États-Unis	8			Lanceur MK 41, baseline VII	Module de 8 cellules Lockheed Martin

Note : L'arrivée du matériel sur le territoire du pays importateur est le critère qu'applique le Danemark pour l'enregistrement de ses transferts d'armes.

Équateur

Pays déclarant : Équateur

Original : espagnol

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 11 août 2011

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	Brésil	18			Super Tucano	14 livrés en 2010

France

Pays déclarant : France

Original : français

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 28 septembre 2011

Exportations

A		B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)		État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Chili	5				Véhicule blindé léger	
	Mauritanie	70				Véhicule blindé léger tactique	
	Zambie	7					
V. Hélicoptères d'attaque	Arabie saoudite	3				AS 565	
	Brésil	2				EC 725	
	Bulgarie	1				AS 532	
	Espagne	2				AS 532	
	Iraq	4				Gazelle SA 342	
	Mexique	2				AS 565	
	Oman	2				NH90	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Bahreïn	17				Missiles	Accord de coopération
	Chypre	6				Missiles	
	Émirats arabes unis	43				Missiles	
	Qatar	4				Missiles	
	Royaume-Uni	12				Missiles	

Israël

Pays déclarant : Israël

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux :

Année civile : 2010

Date de présentation : 31 octobre 2011

Exportations

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	États-Unis Pérou Gabon Danemark	80 20 15 20			Mortier de 120 mm Mortier de 60 mm Mortier de 81 mm Mortier de 120 mm	
IV. Avions de combat	Colombie	6			CFIR	

Note : Critères nationaux de notification des transferts : sortie du matériel du territoire national.

Italie

Pays déclarant : Italie

Original : anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : non

Année civile : 2010

Date de présentation : 8 août 2011

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
IV. Avions de combat	États-Unis	12	États-Unis		10 chasseurs F16 A 2 chasseurs F16 B	

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) Israël	12	États-Unis		Lanceur SPIKE-ER pour hélicoptère	

Monténégro

Pays déclarant : Monténégro

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 25 juillet 2011

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Serbie	16	Yougoslavie		ACV BOV-3 armé de canon AA 20/3 mm M55	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Arménie	15	Yougoslavie		Obusier D-30 de 122 mm (j)	
	Arménie	1	Union soviétique		Obusier D-30 de 122 mm (s)	
IV. Avions de combat	Croatie	2	Yougoslavie		N-62 Galeb G-4	
	Serbie	6	Yougoslavie		N-62 Galeb G-4	

Pologne

Pays déclarant : Pologne

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Date de présentation : 7 juillet 2011

Exportations

A		B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)		État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I.	Chars de bataille	Malaisie	3			Char de combat principal PT-91M	Ministère de la défense
II.	Véhicules blindés de combat	Malaisie	6			Véhicule de dépannage blindé à chenilles WZT-4	Ministère de la défense
		Malaisie	5			Véhicule blindé poseur de pont PCM Leguan	Ministère de la défense
		Malaisie	3			Véhicule blindé du génie MID-M	Ministère de la défense
IV.	Missiles et lanceurs de missiles	a) Japon	5			Missile Groom-1	Pour des essais
		b) Japon	1			Lanceur Groom-1	Pour des essais

Importations

A		B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)		État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
V.	Hélicoptères d'attaque	Fédération de Russie	3			MI-17-IV	

Slovénie

Pays déclarant : Slovénie

Original : anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 31 octobre 2011

Importations

A		B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)		État(s) exportateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VI. Navires de guerre		Fédération de Russie	1			Patrouilleur Svetljak	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a)	Fédération de Russie	120 6			9M342 9M120-1f	La Slovénie a en fait acheté 122 missiles 9M342, dont 2 ont été détruits avant la livraison.

Singapour

Pays déclarant : Singapour

Original : anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 2 août 2011

Exportations

A		B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)		État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II.	Véhicules blindés de combat	Royaume-Uni	81			Warthog	
III.	Systèmes d'artillerie de gros calibre	Afrique du Sud	1			Mortier de 120 mm	

Importations

A		B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)		État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I.	Chars de bataille	Allemagne	56			MBT Leopard 2A4	
IV.	Avions de combat	États-Unis	10			F-15SG	
V.	Hélicoptères d'attaque	États-Unis	6			S-70B Seahawk	
VII.	Missiles et lanceurs de missiles	a)	Néant			Lanceur de roquettes d'artillerie à haute mobilité	
		b)	États-Unis	12			

Afrique du Sud

Pays déclarant : Afrique du Sud

Original : anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : non

Année civile : 2010

Date de présentation : 24 octobre 2011

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Angola	2		Namibie	2 véhicules blindés de transport de troupes (VBTP) Casspir	
	Azerbaïdjan	22		Émirats arabes unis	15 VBTP Matador 7 VBTP Marauder	Ministère de la défense
	Burundi	17			17 VBTP Casspir	Forces de défense burundaises
	Finlande	4			4 VBTP RG32 Scout	Forces de défense finlandaises
	Gabon	24		Chypre	24 VBTP Matador	Ministère de la défense
	Inde	1		Émirats arabes unis	1 VBTP Matador	Département de la défense
	Irlande	35			35 véhicules tactiques légers blindés RG32	Département de la défense
	Italie	1			1 VBTP RG31	Head Italia
	Nigéria	5			5 VBTP Springbuck 4x4 protégés contre les mines	Inspecteur général de la police nigériane
	Congo	47		Chypre	32 véhicules d'intervention rapide APC-Marauder 15 VBTP Fox	Ministère de la défense
	Sénégal	12			12 VBTP Ratel, 20 mm	Ministère de la défense
	Espagne	10			10 VBTP RG31 Scout	Ministère de la défense
	Ouganda	29		Somalie	1 VBTP Reva III 27 VBTP Casspir 1 VBTP Springbuck	
	Émirats arabes unis	10		Allemagne	4 camions 8 x 8 à cabine protégée Actros	Forces armées des Émirats arabes unis

	États-Unis	271		Canada	271 VBTP RG31	Gouvernement des États-Unis
	Yémen	112		Émirats arabes unis	112 VBTP Reva III	Ministère de la défense
IV Avions de combat	Congo	2		Chypre	2 chasseur Mirage F1 AZ	Ministère de la défense
	Gabon	2			2 chasseur Mirage F1 AZ	Ministère de la défense
VI Missiles et I. lanceurs de missiles	a) Émirats arabes unis	5			5 drones Seeker II	Ministère de la défense
	b)					

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
IV. Avions de combat	Afrique du Sud	6	Suède		4 chasseur Gripen JAS 39	Armée de l'air sud-africaine

Espagne

Pays déclarant : Espagne

Original : espagnol

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 18 juillet 2011

Exportations

A					B		C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)					État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat					Roumanie	5				Uro Vamtac	1)
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre					Chili	4				Mortier de 81 mm	2)
VI. Navires de guerre					Venezuela (République bolivarienne du)	2				Patrouilleur	3)

Note : Critères de notification des transferts : sortie du matériel du territoire du pays exportateur et transfert du titre de propriété.

- 1) Licences MDDU0017152 et MDDUM0019584 (5 véhicules Uro Vamtac);
- 2) Licence MDDU1003513 (4 mortiers de 81 mm);
- 3) Licence MDDU1003603 (2 patrouilleurs).

Importations

A					B		C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)					État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat					Afrique du Sud	10				Véhicule RG31	1)
					Italie	50				Véhicule tactique léger polyvalent Lince	2)
					Suisse	4				Piranha III	3)
VII. Missiles et lanceurs de missiles					a) Allemagne	23				Taurus	4)
					b)						

Note : Critères de notification des transferts : arrivée du matériel du pays importateur et transfert du titre de propriété.

- 1) Licence ESMDDUM0017691 (10 véhicules RG-31);
- 2) Licences ESMDDUM006422 et ESMDDUM006421 (50 véhicules tactiques légers polyvalents Lince);
- 3) Licence ESMDDUI001355 (4 véhicules Piranha III);
- 4) Licence ESMDDUMOI3499 (23 missiles Taurus).

Suède

Pays déclarant : Suède

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 25 mai 2012

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille		Néant				
II. Véhicules blindés de combat	Pays-Bas	49			Véhicule de combat CV90	
	Royaume-Uni	23			Véhicule tout terrain BvS10	
	République tchèque	335			Véhicule de combat BMP	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Lettonie	16			Mortier de 120 mm	
IV. Avions de combat	Afrique du Sud	7			JAS 39 Gripen	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) Finlande	Secret défense			Missile RBS70	
	b)					

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) Irlande	Secret défense	Suède		Missile 57 NLAW	Thales/Saab
	b) Royaume-Uni					

Thaïlande

Pays déclarant : Thaïlande

Original : anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 1^{er} novembre 2011

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Ukraine	14			BTR-3E1	Thales/Saab

III. Informations communiquées par les gouvernements au sujet des dotations militaires et des achats liés à la production nationale

Belgique

À l'alinéa du paragraphe 2 de l'annexe de sa résolution 46/36 L, l'Assemblée générale identifie également les sept catégories suivantes de matériel pour lesquelles les États Membres sont priés de fournir des données au Registre : chars de bataille, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de gros calibre, avions de combat, hélicoptères d'attaque, navires de guerre et missiles ou systèmes de missiles.

a) Chars de bataille

Véhicules de combat blindés à chenilles ou à roues automoteurs dotés d'une grande mobilité tout terrain et d'un niveau élevé d'autoprotection, pesant au moins 16,5 tonnes métriques à vide, équipés d'un canon principal à tir direct à grande vitesse initiale d'un calibre d'au moins 75 mm

Équipement belge	Leopard 1	106
------------------	-----------	-----

b) Véhicules blindés de combat

Véhicules à chenilles, à semi-chenilles ou à roues automoteurs dotés d'une protection blindée et d'une capacité tout terrain, soit : a) conçus et équipés pour transporter un groupe de combat d'infanterie de quatre fantassins ou plus; b) équipés d'un armement intégré ou organique d'un calibre d'au moins 12,5 mm ou d'un lanceur de missiles

Équipement belge	M-113	57
	Pandur	46
	YPR-765	67
	YPR-765 (25 mm)	46
	YPR-765 (Milan)	53
	Piranha III	72
	Piranha III DF90	9
	Piranha III DF30	12
	Scimitar	6
Total		368

c) Systèmes d'artillerie de gros calibre

Canons, obusiers, systèmes d'artillerie associant les caractéristiques d'un canon et d'un obusier, mortiers ou systèmes de lance-roquettes multiples, capables de prendre à partie des objectifs au sol, essentiellement par des tirs indirects, d'un calibre de 75 mm et plus

Équipement belge	M-101	3
	LG1 MK2	14
	M-109	64
	Mor RTF1	52
Total		133

d) Avions de combat

Aéronefs à voilure fixe ou à flèche variable conçus, équipés ou modifiés pour prendre à partie des cibles au moyen de missiles guidés, de roquettes non guidées, de bombes, de mitrailleuses, de canons ou d'autres armes de destruction, y compris les versions de ces aéronefs qui effectuent des missions spécialisées de guerre électronique, de suppression de défense aérienne ou de reconnaissance. Les « avions de combat » n'incluent pas les aéronefs d'entraînement élémentaire à moins qu'ils ne soient conçus, équipés ou modifiés comme décrit plus haut.

Équipement belge	F-16	76
	Mirage V	1
Total		77

e) Hélicoptères d'attaque

Aéronefs à voilure tournante conçus, équipés ou modifiés pour prendre à partie des objectifs au moyen d'armes guidées ou non guidées antichars, air-surface, anti-sous-marines ou air-air, et équipés d'un système intégré de contrôle de tir et de visée pour ces armes, y compris les versions de ces aéronefs qui effectuent des missions spécialisées de reconnaissance ou de guerre électronique.

Équipement belge	A-109 Hirundo	31
-------------------------	---------------	----

f) Navires de guerre

Navires ou sous-marins armés et équipés à des fins militaires d'un tonnage normal de 500 tonnes métriques ou plus, et ceux d'un tonnage normal inférieur à 500 tonnes métriques, équipés pour lancer des missiles ayant une portée d'au moins 25 kilomètres ou des torpilles de portée identique.

Équipement belge	Frégate Classe M	2
	Chasseur de mines classe « Tripartite »	6
	Navire d'appui	1
Total		9

g) Missiles et lanceurs de missiles

i) Roquettes guidées ou non guidées, missiles balistiques ou de croisière capables de transporter une ogive ou une arme de destruction dans un rayon d'au moins 25 kilomètres, et moyens conçus ou modifiés spécifiquement pour lancer de tels missiles ou roquettes, s'ils n'entrent pas dans les catégories I à VI. Aux fins du Registre, cette catégorie comprend également les engins télépilotés ayant les caractéristiques définies plus haut en ce qui concerne les missiles mais n'inclut pas les missiles sol-air.

Équipement belge	Harpoon	8
	Sea Sparrow	37
Total		45

ii) Systèmes de défense anti-aérienne portatifs MANPADS

Équipement belge	Mistral	45
-------------------------	---------	----

Danemark

Achats militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	Leopard 1	7
	Leopard 2	56
II. Véhicules blindés de combat	M113	91
	M113G3	97
	M113G3L	62
	Piranha III	88
	CV9035	45
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	M109 (155 mm)	24
	M101 (105 mm)	6
	Mortier M/10 (K6B1) (120 mm)	20
	Lance-roquettes multiple (227 mm)	12
IV. Avions de combat	F-16	62
V. Hélicoptères d'attaque	Fennec	12
VI. Navires de guerre	1) Bâtiments de surface :	8
	a) Navire de commandement et de soutien de classe Absalon	2
	b) Frégate multifonctions de la classe Thetis	4
	c) Patrouilleur arctique de la classe Knud Rasmussen	2
VII. Missiles et lanceurs de missiles	n.d.	

Note : Mention « néant » en ce qui concerne les achats liés à la production nationale.

Observations :

- I. 72 chars de combat. 140 chars Leopard 1 ont été détruits. 6 chars Leopard 1 et 8 chars Leopard 2 ont été désarmés et entreposés en attendant d'être éliminés.
- II. 383 véhicules blindés de combat. Les dotations comprennent aussi 11 véhicules blindés de combat dotés de lanceurs de missiles antichar filoguidés TOW en attente d'être éliminés.
- III. 62 systèmes d'artillerie de gros calibre. 20 mortiers M10 de 120 mm ont été mis en service en 2010. Les 12 lance-roquettes multiples de 227 mm sont hors service.
- IV. 62 avions de combat, dont 48 F-16 opérationnels, les autres étant entreposés en tant que surplus.
- V. 12 hélicoptères d'attaque utilisés uniquement pour appuyer les véhicules non blindés; seulement 8 sont opérationnels.
- VI. 8 navires de guerre. Les frégates de la classe Niels Juel ont été désarmées.
- VII. Missiles et lanceurs de missiles.

France

Dotations militaires

<i>Catégorie</i>		<i>Nombre de pièces</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	total	466	AMX-30 : 110 Leclerc : 356
II. Véhicules blindés de combat	total	2 817	VBTT : 1 494 VBCI : 858 VCAL : 465
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	total	666	Canon/obusier : 317 Mortier : 291 MLRS : 58
IV. Avions de combat	total	479	SEM (Super étendard modernisés) marine : 34 ATL 2 : 25 Rafale marine : 28 Rafale air : 55 Mirage 2000 : 232
V. Hélicoptères d'attaque	total	295	Gazelle : 233 Tigre : 21 Lynx marine : 25 Panther marine : 16
VI. Navires de guerre	total	49	SNLE + bâtiments de combat et de souveraineté de plus de 750 tonnes
VII. Missiles et lanceurs de missiles	total	–	En raison de leur sensibilité pour la sécurité nationale, les données pour cette catégorie ne sont pas disponibles.

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie</i>		<i>Nombre de pièces</i>	<i>Observations</i>
II. Véhicules blindés de combat	total	89	VBCI-VCI; VBCI-VPC
IV. Avions de combat	total	11	Rafale marine : 3 Rafale air : 8
V. Hélicoptères d'attaque	total	8	Tigre
VII. Missiles et lanceurs de missiles	total	–	En raison de leur sensibilité pour la sécurité nationale, les données pour cette catégorie ne sont pas disponibles.

Italie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	1 197	
II. Véhicules blindés de combat	3 225	38 ACU FRECCIA
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 484	14 obusiers automoteurs
IV. Avions de combat	391	
V. Hélicoptères d'attaque	156	
VI. Navires de guerre	51	
VII. a) Missiles et lanceurs de missiles	4 362	
VII. b) Systèmes portables de défense antiaérienne	806	

Monténégro

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	1	URSS	T-55A	Pièce phare
II. Véhicules blindés de combat	5 8 2	URSS Yougoslavie URSS	BRDM-2	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 43 12 18 1 12	URSS URSS	Canon T-12 de 100 mm Mortier MB de 120 mm Obusier D-30J de 122 mm LRSV de 128 mm Canon M-46 de 130 mm LRSP M-83 de 128 mm	Pièce phare
IV. Avions de combat	4	République fédérale socialiste de Yougoslavie	N62	
V. Hélicoptères d'attaque	5 1	France France	HN 45 Gazelle HN 42 Gazelle	
VI. Navires de guerre	1 2 4	URSS République fédérale socialiste de Yougoslavie République fédérale socialiste de Yougoslavie	Frégate de la classe Koni Frégate de la classe Kotor Canonnière lance-missiles de la classe Kncar	

Espagne

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Armée de terre</i>	<i>Marine</i>	<i>Armée de l'air</i>	Total
I. Chars de bataille	418	16	0	434
II. Véhicules blindés de combat	2 793	47	0	2 840
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 872	36	0	1 908
IV. Avions de combat	0	16	181	197
V. Hélicoptères d'attaque	28	30	0	58
VI. Navires de guerre	0	48	0	48
VII. Missiles et lanceurs de missiles	180	172	572	924

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	10	Obus 155 SBB-1	
IV. Avions de combat	6	EF-2000	
V. Hélicoptères d'attaque	1	Tigre HAP	
VI. Navires de guerre	2	Bâtiments Juan Carlos I ^{er} et Cantabria	

Suède

Dotations militaires au 1^{er} janvier 2011

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>	Total
I. Chars de bataille	Strv 121	160	280
	Strv 122	120	
II. Véhicules blindés de combat, y compris les sosies	Patgb 180	34	955
	Patgb 202 A	20	
	Patgb 203 A	149	
	Pbv 302	214	
	Stripbv 3021	30	
	Epbv 3022	13	
	Rlpbv 3024	19	
	Pbv 401 A	72	
	Pbv 4020	20	
	Strf 9040	354	
	Lvkv 90	30	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	8 cm grk	208	464
	12 cm grk	207	
	15,5 cm haub 77	49	
IV. Avions de combat, y compris les avions-cibles sans pilote (PTA)	JAS 39 Gripen (différentes versions)	115	195
	SK 60 (PTA)	80	
VI. Navires de guerre	Sous-marin de la classe Gotland	3	23
	Sous-marin de la classe Södermanland	2	
	Corvette de la classe Stockholm	2	
	Corvette de la classe Göteborg	4	
	Corvettes de la classe Visby	2	
	Chasseur de mines de la classe Koster	5	
	Chasseur de mines de la classe Spårö	2	
	Bâtiment de soutien Carlskrona	1	
	Bâtiment de soutien Trossö	1	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	RB 99	Secret défense	90
	RB 98		
	RBS 12		
	RBS 15		
	MANPADS RBS 70 (lanceur)		

Achats liés à la production nationale en 2010

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>	Total
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Archer	24	24

Abréviations :

I. Chars de bataille

- Strv 121 Char de bataille Leopard Krauss-Maffei type 2 A4
 Strv 122 Char de bataille Leopard Krauss-Maffei type 2 A5 S

II. Véhicules blindés de combat, y compris les sosies

- Patgb 202 Véhicule blindé de transport de troupes Pasi 202
 Patgb 203 Véhicule blindé de transport de troupes Pasi 203
 Pbv 302 Véhicule blindé de transport de troupes Haegglund 302
 Stripbv 3021 Véhicule blindé de commandement Haegglund 3021
 Epbv 3022 Véhicule blindé d'observation Haegglund 3022
 Rlpbv 3024 Véhicule blindé de transport de troupes et de relais radio Haegglund 3024
 Pbv 401 Véhicule blindé de transport de troupes 401 (MT-LB)
 Pbv 4020 Véhicule blindé de transport de troupes 4020 (MT-LBU)
 Strf 9040 Véhicule blindé de combat d'infanterie Haegglund 9040
 Lvkv 90 Véhicule blindé antiaérien Haegglund 90

III. Systèmes d'artillerie de gros calibre

- Grk Mortier
 Haub Obusier

IV. Avions de combat, y compris les avions cibles sans pilote

- JAS 39 Avion de reconnaissance, de chasse et d'attaque au sol SAAB 39
 SK 60 SAAB 105 (avion d'entraînement)

VII. Missiles et lanceurs de missiles

- RBS 12 Missile mer-mer (Penguin Mk2)
 RBS 15 Missile air-mer/mer-mer (RBS 15 Mk2)
 RBS 70 Lanceur de missiles de défense antiaérienne (RBS 70)
 RB 98 Missile air-air (IRIS-T)
 RB 99 Missile air-air (AMRAAM)

IV. Informations communiquées par les gouvernements sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

Albanie

Exportations

A	B <i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	C <i>Nombre de pièces</i>	D <i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	E <i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	Observations	
					<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	Monténégro	100	Albanie		Mitrailleuse lourde de 12,7 mm modèle 54.4, catégorie II	
6. Mortiers de calibre inférieur à 75 mm	Monténégro	100			Mortier de calibre de 60 mm	

Arménie

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Fédération de Russie Autriche Ukraine	600 50 230				
2. Fusils et carabines	Ukraine	60				
3. Mitraillettes	Fédération de Russie Ukraine	500 16 500				
5. Mitrailleuses légères	Ukraine	2 501				

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Nouvelle-Zélande	22			4 fusils de chasse Mauser 1 Tikka 2 Voere 5 Schultz & Larsen Victory 15 Shultz & Larsen Classic 2 carabines Anschütz modèle 1418	
	Norvège	10			1 Larsen 4 Browning Bar Match Winchester 4 Mauser	5 articles exportés temporairement
	Espagne	12	Norvège		1 Lee Endfield 10 fusils AG-3 2 Linethrow	12 articles uniquement en transit au Danemark
	Suisse	1			1 Sako 75 RH	
	États-Unis	504			1 fusil de chasse Browning modèle Gold Medal 1 fusil expérimental de calibre 13 mm 500 saloon rifles Schultz & Larsen 1 fusil de chasse Winchester 1 fusil de chasse Schultz & Larsen M56A	
		Total : 604				
3. Mitraillettes	Norvège	11			2 Heckler & Koch MP5 1 Heckler & Koch MP5A3 1 Heckler & Koch MP5K 2 IMI Minu UZI 3 Thompson modèle 1928 2 Erma modèle MP40	11 articles exportés temporairement

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Espagne	12 Total : 23	Norvège		12 Heckler & Koch MP5	12 articles uniquement en transit au Danemark
4. Fusils d'assaut	Norvège	3			1 Bofors AK5B 2 AK47 russes	3 articles exportés temporairement
5. Mitrailleuses légères	Norvège	2			1 RSAF Bren 1 Rheinmetall MG42	2 articles exportés temporairement
6. Autres	Antilles françaises	8	Suède		6 fusils à silex 2 pistolets à silex	8 articles uniquement en transit au Danemark
	Malte	1			1 fusil à biopsie Larsen	
	Norvège	2			1 fusil Baikal IJ26	
	Suisse	1			1 fusil à pompe Remington 870	
	États-Unis	1 Total : 39			1 fusil Beretta 1 fusil A. V. Maroccini	

France

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Belgique	1			Pistolet automatique	
	Espagne	12			Revolver	
	Italie	2			Pistolet automatique	
	Mali	1			Pistolet automatique	
	Suède	9			Revolver	
	Suisse	2			Revolver	
	Tunisie	2			Pistolet automatique	
2. Fusils et carabines	Allemagne	87			Carabine	
	Arabie saoudite	1			Fusil	
		1			Carabine	
	Australie	50			Fusil	
	Belgique	4			Carabine	
	Bulgarie	2			Carabine	
	Croatie	2			Fusil	
	Émirats arabes unis	3			Carabine	
	Espagne	32			Carabine	
		2			Carabine	
	Kazakhstan	20			Fusil	
	Lettonie	6			Carabine	
	Liban	72			Carabine	
	Lituanie	7			Carabine	
	Portugal	14			Fusil	
	Fédération de Russie	61			Carabine	
	Suisse	1			Fusil	
	Tunisie	12			Carabine	
	5. Mitrailleuses légères	Tunisie	45			
Gabon		30				
Bénin		24				

Imports

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne	481			Pistolet automatique	
		1			Revolver	
	Argentine	22			Pistolet automatique	
	Autriche	1 328			Pistolet automatique	
	Canada	14			Pistolet automatique	
	États-Unis	1 329			Pistolet automatique	
		989			Revolver	
	Italie	565			Pistolet automatique	
	Philippines	80			Pistolet automatique	
	Royaume-Uni	10			Pistolet automatique	
	Slovaquie	35			Pistolet automatique	
	Suisse	162			Pistolet automatique	
		25			Revolver	
	République tchèque	745			Pistolet automatique	
2. Fusils et carabines	Allemagne	382			Carabine	
		1 116			Fusil	
	Belgique	6			Fusil	
	Canada	1			Carabine	
		2			Fusil	
	États-Unis	151			Fusil	
		110			Carabine	
	Finlande	9			Carabine	
	Italie	13			Carabine	
		52			Fusil	
	Luxembourg	5			Carabine	
	Royaume-Uni	101			Carabine	
	Suisse	138			Carabine	
		103			Fusil	
République tchèque	80			Carabine		
Turquie	55			Fusil		
3. Mitraillettes	Suisse	12				
4. Mitrailleuses légères	Allemagne	78			Fusil mitrailleur	
	Belgique	281			Fusil mitrailleur	
	États-Unis	1			Fusil mitrailleur	
	Suisse	5			Fusil mitrailleur	

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	États-Unis	10				

Islande

Pays déclarant : Islande

Original : anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2010

Date de présentation : 21 juillet 2011

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
2. Fusils et carabines		1				
6. Autres		7				

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique		62				
2. Fusils et carabines		803				
6. Autres		1 089				

Italie

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Émirats arabes unis Australie Canada Suisse Colombie Égypte Indonésie Inde Iraq Koweït Mexique Pays-Bas Norvège Thaïlande Turquie États-Unis Andorre Albanie Argentine Bangladesh Bahreïn Brésil Bélarus Congo Chili Chine Costa Rica Côte d'Ivoire Algérie Honduras Croatie Israël Islande	22 416 2 572 593 29 7 507 8 5 1 1 054 8 529 3 274 6 056 475 93 197 19 307 8 799 16 2 36 2 300 40 121 51 400 13 1 400 7 17 26				

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Jordanie	73				
	Japon	13				
	Kenya	1				
	République de Corée	154				
	Kazakhstan	396				
	Liban	35				
	Maroc	10 204				
	République de Moldova	15				
	Malaisie	1 275				
	Nouvelle-Zélande	104				
	Pérou	357				
	Philippines	10				
	Fédération de Russie	7				
	Arabie saoudite	6				
	Singapour	17				
	Sao Tomé-et-Principe	72				
	El Salvador	500				
	Taïwan (province de Chine)	3				
	Uruguay	14				
	Venezuela (République bolivarienne du)	31 400				
	Viet Nam	13				
	Yémen	913				
	Afrique du Sud	4 404				
	Autriche	1 905				
	Belgique	168				
	Bulgarie	96				
	Chypre	1				
	République tchèque	108				
	Allemagne	635				
	Danemark	107				

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Communauté européenne	5				
	Grèce	202				
	Espagne	422				
	Finlande	37				
	France	4 801				
	Royaume-Uni	32				
	Hongrie	1				
	Italie	46				
	Luxembourg	3				
	Lettonie	7				
	Malte	140				
	Pays-Bas	95				
	Pologne	64				
	Portugal	20				
	Roumanie	288				
	Suède	112				
	Slovénie	222				
	Slovaquie	45				
2. Fusils et carabines	Albanie	965				
	Australie	968				
	Brésil	3				
	Canada	48				
	Suisse	13				
	Chili	664				
	Égypte	12 018				
	Éthiopie	1				
	Croatie	38				
	République de Moldova	2				
	Ex-République yougoslave de Macédoine	216				
	Fédération de Russie	1				
	Thaïlande	3				
	Tunisie	4				
	Turquie	5				
	États-Unis	5 772				

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Monténégro	1				
	Autriche	6 886				
	Belgique	4 146				
	Bulgarie	1 750				
	Chypre	1 865				
	République tchèque	5 308				
	Allemagne	9 970				
	Danemark	1 791				
	Communauté européenne	83				
	Grèce	4 958				
	Espagne	17 012				
	Finlande	4 174				
	France	53 310				
	Royaume-Uni	15 790				
	Hongrie	416				
	Irlande	305				
	Lituanie	604				
	Luxembourg	51				
	Lettonie	62				
	Malte	470				
	Pays-Bas	283				
	Pologne	1 052				
	Portugal	1 685				
	Roumanie	2 401				
	Suède	2 041				
	Slovénie	476				
	Slovaquie	5 985				

Imports

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	États-Unis Philippines Israël Pakistan Finlande Émirats arabes unis Belgique Canada Suisse Chili Jordanie Fédération de Russie Turquie Serbie Afrique du Sud République tchèque Allemagne	4 930 2 165 3 1 4 805 810 5 335 15 16 2 1 333 500 18 1 246 2 776				
2. Fusils et carabines	Australie Brésil Canada Suisse Chine Allemagne Finlande Hongrie Inde Japon Fédération de Russie Turquie États-Unis Serbie Autriche	9 354 17 185 1 324 5 101 746 1 201 17 151 676 2 990 3 368 688 2 144				

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Belgique	2 590				
	République tchèque	2 539				
	Danemark	91				
	Espagne	5 905				
	France	216				
	Royaume-Uni	665				
	Lituanie	2				
	Pays-Bas	12				
	Pologne	572				
	Portugal	54				
	Suède	103				
	Sao Tomé-et- Principe	2				
3. Mitraillettes						

Monténégro

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
2. Fusils et carabines	États-Unis	408	Yougoslavie		Fusil automatique M70 de 7,62 mm	
Armes légères						
5. Lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs	Yémen	60	Yougoslavie		Lance-missiles portatif M79 OSA de 90 mm	

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
3. Mitraillettes	Allemagne Allemagne	30 12			Sniper MSG90A1 Sniper PSG1A1	
4. Fusils d'assaut	Allemagne Allemagne Allemagne	62 378 222			HK416A2, modèle 14,5 B, de 5,56 mm H&K G36 KV H&K G36 V	
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Allemagne	50			AG-HK416MV	

Pologne

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Autriche	440				
	États-Unis	897			9 mm P-64	Pour revente
	Allemagne	16			9 mm PM-63	
	Suisse	1			9 mm MAG	Pour revente
2. Fusils et carabines	États-Unis	800			7,62 mm D	Pour revente
	États-Unis	1 400			7,62 mm DPM	Pour revente
	États-Unis	400			7,62 mm AK-47	Pour revente
	États-Unis	2 000			7,62 mm AKMS	Pour revente
	États-Unis	120			7,62 mm Goriunov	Pour revente
	Norvège	22			7,62 mm AK-47	Pour revente
	Autriche	20			7,62 mm AK-47	Pour revente
	Autriche	50			7,62 mm DP mod. 28	Pour revente
	Autriche	200			7,62 mm PPS mod. 43	Pour revente
	Royaume-Uni	4			7,62 mm D	Pour revente
	Royaume-Uni	3			7,62 mm PKMSN	Pour revente
	Royaume-Uni	10			7,62 mm Goriunov	Pour revente
	Allemagne	20				
	Suisse	10				
3. Mitraillettes	Autriche	500			9 mm PM-63	Pour revente
	Royaume-Uni	30			9 mm PM-63	Pour revente
	Suisse	364				
	États-Unis	889				
4. Fusils d'assaut	Suisse	10				
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	Royaume-Uni	2			14,5 mm ZPU-2	Pour revente
	2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Royaume-Uni	7		40 mm RPG-2	Pour revente
		Royaume-Uni	3		40 mm RPG-7	Pour revente

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Autriche République tchèque Italie États-Unis Allemagne	305 40 37 35 15				
2. Fusils et carabines	Autriche Italie	40 32				
3. Mitraillettes	Israël	8				
4. Fusils d'assaut	Belgique Allemagne Israël	40 100 5				
5. Mitrailleuses légères	Belgique Royaume-Uni États-Unis	26 8 16				
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	Belgique	1				

Espagne

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Estonie Indonésie	205 268				CUD CUD

Note : Les destinataires sont les forces armées et les forces de sécurité; les articles sont complets, à l'exclusion des pièces et munitions.

Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne Suisse	50 1				
4. Fusils d'assaut	Allemagne États-Unis	1 599 38				
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Allemagne	50				

Note : Les destinataires sont les forces armées et les forces de sécurité; les articles sont complets, à l'exclusion des pièces et munitions.

Suède

Exportations

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes légères						
4. Fusils sans recul	Australie Chili Slovaquie États-Unis	Secret défense Secret défense Secret défense Secret défense			Fusil sans recul multifonction Carl Gustaf 84 mm Idem Idem Idem	
5. Lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs	Argentine Bahreïn Brésil Danemark Lettonie Arabie saoudite Royaume-Uni États-Unis	Secret défense Secret défense Secret défense Secret défense Secret défense Secret défense Secret défense Secret défense			Arme antiblindé AT4 Arme antiblindé AT4 Arme antiblindé AT4 Arme antiblindé AT4 Arme antiblindé AT4 Arme antichar NLAW Arme antiblindé AT4	

Annexe

Vues reçues de gouvernements

Israël

Généralités

Israël se félicite du maintien du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies et des efforts déployés par l'Organisation et les États Membres qui contribuent au Registre pour faire de celui-ci un précieux outil de renforcement de la confiance et de la sécurité internationales qui soit aussi utile et universel que possible et qui tienne compte des préoccupations de tous en matière de sécurité aux niveaux national, régional et mondial.

Convaincu de l'importance du Registre et de sa contribution à la stabilité et à la sécurité régionales et mondiales, Israël, depuis l'établissement du Registre en 1992, communique chaque année des informations concernant les catégories d'armes classiques principales qui y sont définies. Le critère utilisé par Israël pour la notification des transferts d'armes classiques est le départ de ces armes des zones sous sa juridiction ou leur arrivée dans ces zones.

Israël estime qu'il faudrait renforcer la participation au Registre dans les régions à risque telles que le Moyen-Orient afin d'inclure les États qui ne communiquent pas d'informations à l'heure actuelle. Cela devrait être un objectif prioritaire pour le Registre. À notre avis, celui-ci devrait rester simple et ciblé et continuer de viser l'objectif pour lequel il a été créé, à savoir l'instauration de mesures de confiance et de sécurité qui encouragent l'ouverture et démontrent des intentions pacifiques, une attitude favorable à l'établissement de relations de bon voisinage et le souci d'éviter une course aux armements inutile et insensée.

Israël appuie les initiatives multilatérales et bilatérales visant à éliminer le trafic et la prolifération des armes classiques sous toutes les formes, notamment dans les zones où les autorités compétentes sont faibles et peu rigoureuses. Il est quotidiennement exposé à des attaques d'organisations terroristes visant délibérément sa population civile et des objectifs civils, y compris son aviation civile.

Nous demandons instamment aux États Membres qui participent au Registre de concentrer leur attention sur la prévention du terrorisme. À cet égard, il convient d'accorder une attention particulière au commerce illicite et au trafic d'armes et de munitions tels que les systèmes portables de défense antiaérienne (MANPADS), les roquettes de courte portée et les engins explosifs artisanaux. Des mesures efficaces devraient être prises pour prévenir le trafic des systèmes de lancement, des munitions et des composantes essentielles pour la construction de ces engins explosifs.

Pour ce qui est de la maîtrise des armements, qui complète les efforts déployés par la communauté internationale dans le cadre du Registre, Israël participe activement aux négociations internationales sur l'élargissement de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques afin de remédier aux problèmes humanitaires causés par l'emploi aveugle et irresponsable de certaines de ces armes, comme il l'a fait avec les mines antipersonnel, les armes à laser aveuglantes, les mines antichars et antivéhicules, les restes explosifs de guerre et d'autres munitions, dont les munitions en grappes. En tant que Partie à la convention

susmentionnée, Israël maintient également son moratoire unilatéral sur l'ensemble des ventes, des exportations et des transferts de mines antipersonnel, lequel est en vigueur jusqu'en juillet 2014. Il participe aussi aux consultations préparatoires en vue de la négociation du futur traité sur le commerce des armes en 2012.

Israël considère que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, sous tous ses aspects, et l'utilisation de ces armes à des fins illégales, notamment par des terroristes, constituent une menace imminente pour la sécurité et la stabilité dont pâtissent les populations civiles et la société. Ce commerce illicite entrave également le développement et les efforts de reconstruction et de relèvement après les conflits. À cet égard, Israël a pris part aux négociations du groupe de travail qui ont eu lieu dans le cadre du programme d'action des Nations Unies sur le traçage des armes légères et de petit calibre illicites et se conforme aux directives opérationnelles de l'instrument international adopté par l'Assemblée générale en décembre 2005 visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Il a par ailleurs demandé que soit établie, dans le cadre d'un traité sur le commerce des armes, une règle claire et détaillée qui interdise la cession d'armes à des terroristes.

En 2007, Israël a renforcé ses instruments juridiques régissant le contrôle des exportations liées à la défense en promulguant une nouvelle loi qui apporte un certain nombre de changements par rapport à la législation antérieure et notamment adopte les listes de contrôle de l'Arrangement de Wassenaar, améliore et officialise le processus de consultation entre les autorités compétentes (Ministère de la défense, Ministère des affaires étrangères et Ministère de l'industrie, du commerce et du travail), et renforce les mécanismes de mise en œuvre. Les autorités compétentes israéliennes continuent d'informer les industries du secteur de la défense afin de leur faire connaître les dispositions pertinentes de la nouvelle loi.

Conformément à son dispositif législatif et réglementaire exhaustif régissant le contrôle des exportations, Israël contrôle minutieusement la fourniture d'armes, de technologie militaire, de services connexes et de produits à double usage. Compte tenu de la menace particulière qu'ils représentent, Israël soumet à un contrôle très rigoureux les systèmes portables de défense antiaérienne (MANPADS), conformément aux principes de l'Arrangement de Wassenaar, tels qu'ils ont été adoptés par la réunion plénière de l'Arrangement en décembre 2003.

De plus, Israël soumet le transfert des armes classiques, y compris des armes légères et de leurs munitions, à d'importantes restrictions et interdictions auxquelles sont subordonnées les décisions d'accorder ou de refuser les autorisations de mise sur le marché et/ou les licences d'exportation. Il s'agit notamment de restrictions découlant du respect des traités pertinents relatifs au contrôle des armements et des régimes de contrôle des exportations auxquels Israël a adhéré, des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et des interdictions de fournir des armes à des acteurs non étatiques ainsi qu'à des groupes subversifs ou clandestins ou de les exporter vers des zones où il y a un risque imminent que ces armes soient détournées localement et disséminées et recédées illégalement ou qu'elles tombent entre les mains de terroristes ou d'entités ou d'États qui les soutiennent.

En raison de sa situation stratégique dans la région, Israël traverse actuellement une période très problématique sur le plan de la sécurité et l'absence de réciprocité en matière de transparence militaire et d'ouverture de la part des pays voisins fait qu'il lui est très difficile d'accepter d'ajouter au Registre des

informations sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale. Surtout, il est prématuré pour Israël, à ce stade, d'appuyer tout renforcement de la transparence militaire, notamment les ajustements aux sept catégories existantes par l'intégration des capacités de projection de la force militaire et les multiplicateurs de puissance ou les informations sur les transferts de technologie militaire.

Israël est favorable à un échange progressif d'informations sur les affaires militaires, à commencer par les réponses régionales, communiquées annuellement, dans le Registre des armes classiques pour passer, si la sécurité s'améliore réellement, à un concept de transparence plus avancé, le cas échéant, dans le cadre des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité dans la région.

La transparence avancée, qui impliquerait la communication d'informations sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale, les capacités de projection de la force militaire et les multiplicateurs de puissance, ainsi que les technologies militaires avancées, peut se révéler comme facteur de stabilisation seulement si elle s'inscrit dans le cadre de régimes de sécurité régionale et de maîtrise des armements, comportant des vérifications mutuelles et reposant, entre autres, sur le respect des principes de réciprocité et de globalité, et la normalisation des relations politiques et militaires.
